

*Province de Liège***BULLETIN PROVINCIAL***Périodique***Sommaire**

---

	<i>Pages</i>
<b><u>N° 38 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 (LINCENT)</i>	<b>53</b>
<b><u>N° 39 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 (HANNUT)</i>	<b>53</b>
<b><u>N° 40 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 (JUPRELLE)</i>	<b>53</b>
<b><u>N° 41 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 (JALHAY)</i>	<b>53</b>
<b><u>N° 42 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 (BAELEN)</i>	<b>54</b>
<b><u>N° 43 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 (AWANS)</i>	<b>54</b>
<b><u>N° 44 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 1<sup>er</sup> mars 2012 (WANZE)</i>	<b>54</b>
<b><u>N° 45 COURS D'EAU</u></b> <i>Arrêté du Collège provincial du 1<sup>er</sup> mars 2012 (DALHEM)</i>	<b>54</b>
<b><u>N° 46 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u></b> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 27 février 2012</i>	<b>55</b>
<b><u>N° 47 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS</u></b> <i>Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 9 mars 2012</i>	<b>56</b>

**N° 38 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 février 20123 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 16 février 2012, le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions la S.A. DANNEELS Projects Markt n° 4 à 8750 WINGENE, à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé «**le Rys**», n° 4-104, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire de la Commune de **LINCENT**.*

**N° 39 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 février 20123 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 16 février 2012, le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, l'A.I.D.E., rue de la Digue n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à construire deux traversées sous le ruisseau dénommé «**de Wanzin** », n° 4-108, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie, sur le territoire de la Ville de **HANNUT** et à construire six traversées ainsi qu'un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé «**l'Absoul** », n° 4-109, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie à **THISNES**, sur le territoire de la Ville de **HANNUT**.*

**N° 40 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 16 février 2012, le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, l'A.I.D.E., rue de la Digue, n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à construire une traversée sous et une passerelle sur le ruisseau dénommé «**La Rigole de Liers** », n° 2-15, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie à **SLINS**, sur le territoire de la Commune de **JUPRELLE**.*

**N° 41 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 16 février 2012, le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, Mr. Jean-Claude PONCIN, avenue Professeur Henri-Jean, n° 78 à 4900 SPA de construire un ouvrage de prise d'eau et un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé «**de Chawion** », n° 5-12, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie sur le territoire de la Commune de **JALHAY**.*

**N° 42 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 16 février 2012, le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, l'A.I.D.E., rue de la Digue, n° 25 à 4420 SAINT-NICOLAS, à construire quatre traversées sous le ruisseau «**de Baelen** » n° 4-48, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie et la réalisation d'une traversée sous le ruisseau «**de Dirgard** », n° 4-49, classé en 3<sup>ème</sup> catégorie, sur le territoire de la Commune de **BAELEN**.*

**N° 43 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 16 février 2012 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 16 février 2012, le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, l'Administration communale d'AWANS, rue des Ecoles, n° 4 à 4340 AWANS, à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **Rigole d'Awans** », n° 2-31, dans sa partie classée en 3<sup>ème</sup> catégorie à BIERSET, sur le territoire de la Commune d'AWANS.*

**N° 44 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 1<sup>er</sup> mars 2012 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2012, le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions, Mr. Jean ARP, Nervierstraat n° 74 à 3000 LEUVEN, à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **de Messenge** », non classé sur le territoire de la Commune de WANZE.*

**N° 45 COURS D'EAU*****Arrêté du Collège provincial du 1<sup>er</sup> mars 2012 relatif aux cours d'eau***

*Par arrêté du 1<sup>er</sup> mars 2012, le Collège provincial, autorise, sous certaines conditions Mr. Christophe MARECHAL, rue Félix Delhaes à 4607 DALHEM, à construire un ouvrage de rejet d'eau sur le ruisseau dénommé « **le Bolland** », n° 3-01, dans sa partie classée en 2<sup>ème</sup> catégorie à FENEUR, sur le territoire de la Commune de DALHEM.*

**N° 46 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS**

***Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 27 février 2012 relative au pavoisement des édifices publics.***

Liège, le 27 février 2012

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
A Mesdames et Messieurs les Présidents des  
C.P.A.S. des Communes de la Région de langue  
Française de la Province de Liège

Pour information :

A Monsieur le Commissaire d'arrondissement  
-----

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,

En exécution des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 7 avril, à l'occasion de la Journée d'Homage aux soldats belges décédés lors d'opérations de paix en ce compris les opérations humanitaires, depuis 1945.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Michel FORET

**N° 47 PAVOISEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS**

***Circulaire de Monsieur le Gouverneur de la Province du 9 mars 2012 relative au pavoisement des édifices publics***

Liège, le 9 mars 2012

A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres  
A Mesdames et Messieurs les Présidents  
des Centres Publics d'Aide Sociale des  
Communes de la Région de langue française de  
la Province de Liège

Pour information :

A Monsieur le Commissaire d'Arrondissement  
-----

Madame, Monsieur le Bourgmestre,  
Madame, Monsieur le Président,

En exécution des dispositions de l'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 6 septembre 1993, modifié par l'arrêté royal du 2 avril 1998, et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer sur les édifices publics :

- Les 1<sup>er</sup> et 5 mai : le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen, à l'occasion d'une part, de la Fête du Travail et, d'autre part, de la Journée du Conseil de l'Europe ;
- Le 8 mai : le drapeau National et le drapeau de la Communauté Française à l'occasion du jour anniversaire de la Victoire ;
- Le 9 mai : le drapeau Européen, à l'occasion de la Journée de l'Union Européenne.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE

Michel FORET